SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 3 novembre 2022, à 19 h, dans la salle du Conseil municipal du 281 montée Saint-Vincent.

Sont présents :

Mesdames :		**Messieurs :**	
Marie-Ève D'amour	Conseillère district 4	Pierre Laperle	Conseiller district 2
Ghislaine Tessier	Conseillère district 5	Nicolas Bouveret	Conseiller district 3
Danielle Bellange	Conseillère district 6		

Est absent : Denis Lavigne Conseiller district 1

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Daniel Laviolette.

Yanick Poirier, directeur général adjoint et trésorier adjoint par intérim, est également présent.

S-273-11-2022

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

M. Daniel Laviolette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 01.

S-274-11-2022

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Laperle, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié et tel que reproduit ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Mandat Firme DHC avocats représentation Municipalité dossier employé 02-0107
3.2. Mandat Firme DHC avocats représentation Municipalité dossier employé 06-0101
3.3. Mandat Société Raynald Mercille représentation Municipalité dossier employé 02-0114
3.4. Départ à la retraite Directeur SSI 06-0100
3.5. Départ à la retraite chef aux opérations employé 05-0050
3.6. Fin d'emploi lieutenant employé 04-0107

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Mme Ghislaine Tessier; M. Nicolas Bouveret)

3.1. Mandat Firme DHC avocats représentation Municipalité dossier employé 02-0107

S-275-11-2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se prévaloir des services d'une Firme d'avocats afin de la représenter dans le dossier de l'employé 02-0107 et auprès des instances au dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Danielle Bellange et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme DHC avocats et les autorise à obtenir, si requis, tout avis d'expert externe qui lui sera nécessaire, sous réserve d'approbation auprès de la direction générale de la Municipalité, afin de mener à bien le dossier auprès des différentes instances, administratives, judiciaires et / ou quasi-judiciaires.

QUE le Conseil municipal autorise le Service des finances à acquitter les factures en liens avec ce dossier y compris les honoraires antérieures à la présente résolution.

ADOPTÉE

S-276-11-2022

3.2. Mandat Firme DHC avocats représentation Municipalité dossier employé 06-0101

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se prévaloir des services d'une Firme d'avocats afin de la représenter dans le dossier de l'employé 06-0101 et auprès des instances au dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Bouveret, appuyé par Ghislaine Tessier et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme DHC avocats et les autorise à obtenir, si requis, tout avis d'expert externe qui lui sera nécessaire sous réserve d'approbation auprès de la direction générale de la Municipalité, afin de mener à bien le dossier auprès des différentes instances, administratives, judiciaires et / ou quasi-judiciaires.

QUE le Conseil municipal autorise le Service des finances à acquitter les factures en liens avec ce dossier y compris les honoraires antérieures à la présente résolution.

ADOPTÉE

S-277-11-2022

3.3. Mandat Société Raynald Mercille représentation Municipalité dossier employé 02-0114

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se prévaloir des services d'une Firme d'avocats afin de la représenter dans le dossier de l'employé 02-0114 et auprès des instances au dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danielle Bellange, appuyé par Pierre Laperle et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal mandate la Société Raynald Mercille et l'autorise à obtenir, si requis, tout avis d'expert externe qui lui sera nécessaire, sous réserve d'approbation auprès de la direction générale de la Municipalité, afin de mener à bien le dossier auprès des différentes instances, administratives, judiciaires et / ou quasi-judiciaires.

QUE le Conseil municipal autorise le Service des finances à acquitter les factures en liens avec ce dossier y compris les honoraires antérieures à la présente résolution.

ADOPTÉE

S-278-11-2022

3.4. Départ à la retraite Directeur SSI employé 06-0100

CONSIDÉRANT que le 21 octobre dernier, l'employé 06-100, directeur Service des incendies a signifié, par courriel et par courrier, sa décision de quitter son poste pour partir à la retraite en date du 24 octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Laperle, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la fin d'emploi de l'employé 06-100 en date du 24 octobre 2022, de le remercier pour son travail et les nombreuses années de dévouement auprès de la Municipalité et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

S-279-11-2022

3.5. Départ à la retraite chef aux opérations employé 05-0050

CONSIDÉRANT que le 12 octobre dernier, l'employé 05-0050, chef aux opérations du Service des incendies a signifié, par courrier, sa décision de quitter son poste pour partir à la retraite en date du 15 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Laperle, appuyé par Danielle Bellange et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la fin d'emploi de l'employé 05-0050 en date du 15 novembre 2022, de le remercier pour son travail et les nombreuses années de dévouement auprès de la Municipalité et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

S-280-11-2022

3.7. Fin d'emploi lieutenant employé 04-0107

CONSIDÉRANT que le 6 octobre dernier, l'employé 04-0107, lieutenant au Service des incendies a signifié, en mains propres, sa décision de mettre fin à son emploi en date du 6 octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Laperle, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la fin d'emploi de l'employé 04-0107en date du 6 octobre 2022, de le remercier pour son travail et les nombreuses années de dévouement auprès de la Municipalité et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour

S-281-11-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Danielle Bellange et résolu unanimement :

De lever la présente séance, il est 19 h 15.

ADOPTÉE

Daniel Laviolette Maire	Yanick Poirier directeur général adjoint et trésorier adjoint par intérim

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Je soussigné, Yanick Poirier, directeur général adjoint et trésorier adjoint par intérim, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Yanick Poirier
Directeur général adjoint et trésorier adjoint par intérim

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Daniel Laviolette, maire